

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 311 Avenants aux conventions d'occupation du domaine public avec les occupants de la Cartoucherie, située route du Champ de Manoeuvre (12e).

M. François DAGNAUD rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu les délibérations 2003 DAC 434 des 15 et 16 décembre 2003 et 2005 DAC 510 du 17 et 18 octobre 2005 donnant l'autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec les occupants de la Cartoucherie, située route du Champ de manoeuvre (12e), les conventions d'occupation du domaine public ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer les avenants aux conventions d'occupation du domaine public avec les occupants de la Cartoucherie, située route du Champ de manoeuvre (12e) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer les avenants aux conventions d'occupation du domaine public dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération, avec les occupants de la Cartoucherie, située route du champ de manoeuvre (12e).